ZOOM TERRITORIAL
GARD – HERAULT—LOZÈRE

Lettre interne d'information destinée à l'ensemble des acteurs de **APF France handicap** | adhérents | élus | salariés | usagers | bénévoles

APF France handicap

Merci de veiller à sa bonne diffusion >>> par mail >>> imprimée >>> affichée >>> sur les réseaux...

N° 14 >>> MAI-SEPTEMBRE 2022

SOMMAIRE

ÉDITO 1

RETOUR SUR... 2-8

DOSSIER 9-14

Vivre au quotidien avec des aidants salariés

MAND'APF 15

INFORMATIONS 16-19

AGENDA 20

SUIVEZ-NOUS

Vous disposez d'un smartphone ? Scannez les QR Code ci-dessous pour rejoindre notre blog et page Facebook :

	Territoire Gard et Hérault	Lozère

N'hésitez pas à scanner les codes sur les articles pour en savoir plus.

ÉDITO

Cher(e)s ami(e)s,

Dans un contexte anxiogène qui fait suite à ces années de COVID, c'est à des menaces de guerre que nous devons faire face, même si elle nous paraît loin à ce jour. Malgré tout, être présents et continuer à défendre nos droits restent une priorité.

Ce dont nous pouvons nous réjouir c'est que malgré cette période difficile des personnes autant valides qu'en situation de handicap continuent à nous rejoindre.

Ils vous seront présentés dans les pages de ce zoom.

Pour ceux qui suivent l'actualité de notre association, la journée de mobilisation du 9 mars 2022 a lancé la campagne #23MillionsdeVoix qui milite pour que le handicap soit pris en compte par l'ensemble des candidats de l'élection présidentielle. Notre territoire s'est mobilisé en Lozère pour interpeller le public et les politiques locaux.

Nous ne pouvons que déplorer le manque d'ambition du quinquennat qui se termine.

- Manque de logements adaptés qui laisse les personnes dans des situations humaines difficiles.
- Manque d'établissements d'accueil pour les adultes et enfants lourdement handicapés.
- Manque de professionnels formés et bien rémunérés pour accompagner les enfants dans des écoles véritablement inclusives.
- Lourdeur administrative pour l'obtention des droits des personnes.
- Refus de l'individualisation de l'Allocation Adulte Handicapé.
- Etc.

Mes amis, lisez, écoutez, prenez position quelle qu'elle soit, faites entendre votre voix de CITOYEN, ne laissez personne décider pour vous et allez voter car c'est dans les mains de nos politiques que se tiennent le devenir des personnes vivant avec un handicap.

Seuls nous n'avançons pas, ensemble, nous irons plus loin !

Lisette Persillet

Conseil APF de Département du Gard

>> ISSN.2554-683X >> Directeur de publication : Marie-Elisabeth Fromental **>> Rédaction :** Délégations APF France handicap Territoire Gard - Hérault—Lozère, Comité de rédaction, Mand'APF 30-34-48 **>> Photos :** Délégations APF France handicap Territoire Gard—Hérault—Lozère**>> Date de parution :** Avril 2022 —APF France handicap—17 Boulevard Auguste Blanqui 75013 Paris—*En application de la loi du 6 janvier 1978 Informatiques et libertés, si vous ne souhaitez plus recevoir ce bulletin départemental à votre domicile, merci de nous en avertir par courrier.*

Une nouvelle arrivée dans l'équipe du Territoire Gard -Hérault-Lozère : Présentation des missions

Thibaut Huleux, Chargé de mission des actions associatives territorial

Je m'appelle Thibaut, j'étais stagiaire de la délégation 34 durant l'année 2021 et me voilà aujourd'hui salarié depuis mars 2022 sur le poste de chargé de mission des actions associatives territoriales.

Je suis un pur produit de l'éducation populaire et j'essaye au maximum de redonner du pouvoir d'agir aux personnes que je côtoie.

J'ai une formation DEJEPS, développement de projets, territoires et réseaux.

Je suis à la coordination du Bus sur les trois départements et à l'animation du territoire de la Lozère.

Transformation du territoire : Bienvenue à la Lozère

2021

2022

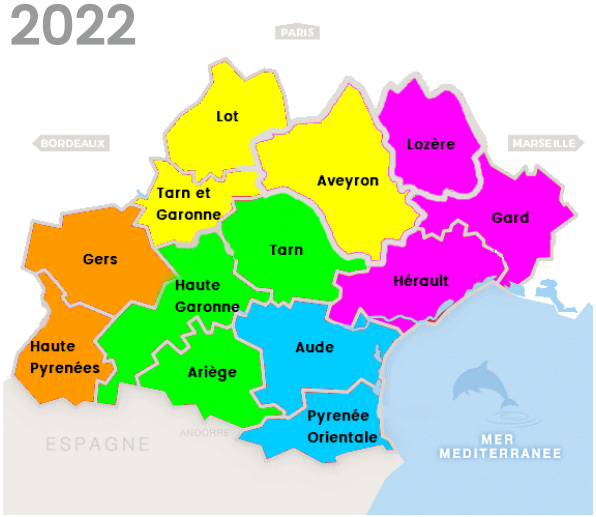

C'est en 2016 qu'APF France handicap a créé la notion de territoire en réunissant 2 départements limitrophes. 6 territoires ont alors été créés.

Malgré la création des territoires, chaque département reste autonome dans son fonctionnement : 2 Conseil APF de département (CAPFD), 2 équipes des salarié-e-s, des d'adhérents.

Certains éléments sont pourtant mutualisés comme des projets territoriaux (sorties, projets, formations, ...), des salarié-e-s qui ont des missions transversales et une seule Directrice territoriale des actions associatives.

En 2022, suite au départ en retraite du directeur du territoire Aveyron/Lozère, le découpage des territoires a été repensé.

L'Aveyron a été rattaché au territoire Lot/Tarn et Garonne et la Lozère a été rattaché au territoire Gard/Hérault.

Depuis le 1er janvier 2022, nous sommes devenus le territoire Gard/Hérault/Lozère.

C'est avec un grand plaisir que nous accueillons l'équipe lozérienne dont le CAPFD compte 3 membres.

Bienvenue à tous !

La Lozère en quelques chiffres

La Lozère représente 5167 KM². Elle compte 152 communes.

Mende en est la préfecture avec 13049 habitants (INSEE 2021). C'est la plus grande ville. Il y a 76 604 habitants.

Pour l'APF : Le conseil APF de département est composé de 3 personnes. Le représentant est Hervé Mesland. A ce jour, il y a 21 adhérents.

De nouvelles arrivées au sein du CAPFD 30 : Présentation des nouveaux élus cooptés

Le CAPFD du Gard est constitué maintenant d'une personne valide et 4 personnes en situation de handicap. Cette diversité permettra à chacun et chacune de s'enrichir de l'expérience des autres.
Nous ne pouvons que nous réjouir de ces arrivées portant à cinq le nombre de personnes représentant l'association pour le département du Gard.

Stéphanie Carré, 50 ans, maman de deux enfants, résidante de Bouillargues

Diagnostiquée il y a 6 ans d'une maladie neuro dégénérative, j'utilise un fauteuil roulant électrique depuis 3 ans.
Je suis bénévole au service accessibilité depuis presque 4 ans, où j'aime apprendre la réglementation et mener des photos reportages. Cela me permet de témoigner soit du bon accès de certains endroits aux personnes en situation de handicap ou bien des obstacles qui empêchent la libre circulation de tous.
Je suis pour une société où chacun pourrait circuler simplement sans avoir à faire de grandes recherches avant un déplacement, pour une circulation libre et facile des personnes en situation de handicap.
C'est pourquoi j'ai proposé ma candidature pour intégrer le CAPFD du Gard, afin de pouvoir aller nous représenter au sein d'instances et aussi d'épauler l'équipe en place qui se démène pour nos droits. J'ai beaucoup à apprendre d'elle, et j'espère contribuer autant que les élus à faire parler de nos droits et de notre association.

Philippe Fantin, kinésithérapeute, résident de Saint Laurent La Vernède

Philippe est kinésithérapeute de profession, toujours en activité.
Il a répondu à notre appel à candidature suite à notre recherche d'un nouveau bénévole voulant s'impliquer dans notre conseil APF France handicap de département.
Nous ne pouvons que nous réjouir de cette arrivée portant à cinq le nombre de personnes représentant l'association pour le département du Gard.
Bienvenu à Philippe !

Le Club informatique 34 se mobilise dans l'inclusion numérique via l'impression 3D !

Frédérique et Christian offrent des solutions personnalisées aux personnes en situation de handicap et les accompagnent durant tout le processus.
Depuis peu, ils se sont engagés dans un projet innovant : l'impression 3D !
Après avoir reçu une formation du Fablab Labsud, ils dessinent et impriment des objets permettant l'amélioration de la qualité de vie de personnes en situation de handicap.
Par exemple : des portes-bols, des portes-yaourts, des ouvres-portes, et bien d'autres !

Rencontre avec M. PERROT, directeur de la Caisse des Allocations Familiales (CAF) du Gard

L'objectif de cette rencontre : faire connaissance, parler de l'association et ses actions, échanger sur le paiement de l'allocation adulte handicapé.

Le mercredi 2 février 2022, Marie-Elisabeth FROMENTAL, Directrice territoriale Gard-Hérault-Lozère et moi-même, Lisette PERSILLET-LABOURAYRE, du CAPFD du Gard, avons été accueillies dans les bureaux de la CAF du Gard. Nous avons eu le plaisir de pouvoir aborder l'ensemble des thématiques sur lesquelles notre délégation se mobilise et ainsi mentionner l'action de nos groupes de sensibilisation sur le handicap en mettant en avant la pertinence des expositions Beauté et Handicap, qui ont été développées par notre Territoire.
Nul doute que cette rencontre débouchera sur un partenariat intéressant pour les uns et pour les autres.

Retour sur les consultations du réseau Tango pour l'agglomération Nîmoise

Du 25 janvier au 10 février 2022 a eu lieu une consultation organisée par l'agglo de Nîmes sur les prochains tracés du réseau TANGO prévus pour septembre 2022 et à l'horizon de 10 ans.

Michel BROUAT, Stéphane MODAT et moi-même, Lisette PERSILLET-LABOURAYRE, avons répondu présents à la sollicitation de Nîmes Agglo et avons essayé de couvrir plusieurs réunions sur les 11 prévues initialement. Dans les projets présentés il y a celui de navettes dans le centre ville avec arrêt à main levée. Nous avons attiré l'attention sur la nécessité que les transports soient accessibles pour les PMR habitants la ville, mais aussi pour les touristes en situation de handicap.
Ces navettes citadines gratuites posséderont un tracé marqué au sol et elles parcourront le centre ville.
Nous nous sommes appuyés sur l'expertise des personnes présentes, usagères des lignes et notre propre expertise pour émettre certaines propositions.

Points à retenir sur la ligne 5 :

- Le tracé prévu par l'agglo, va fondamentalement changer et bouleverser les habitudes et l'usage des habitants des quartiers Saint Césaire et Mas roman. Cette ligne n'aura plus vocation de desservir l'avenue Maréchal Juin où se trouve un centre commercial important "CARREFOUR". A notre avis ce choix serait fortement préjudiciable pour les personnes non véhiculées souhaitant se rendre dans ces divers commerces.
  Un problème de hauteur de passage situé sous le pont SNCF de la gare de Saint Cesaire ne permettrait pas aux futurs bus de l'agglo fonctionnant au gaz ou à l'électricité de passer par ce trajet. Notre propos doit être de conserver le parcours actuel pertinent et répondant à la demande des usagers.
  Le problème de hauteur doit recevoir une réponse technique par peut-être un nouveau profilage de la voie ou la mise en place systématique de bus compatibles avec ce passage posant problème.
  A noter que le projet de la prochaine ligne 5 prévoit la disparition de l'actuelle ligne 3 et un terminus non plus au CHU Caremeau (comme c'est le cas actuellement) mais 4 arrêts en aval.

Nous suivons ce dossier et vous tiendrons au courant.

Handicap Logement 34 : arrivée d'une nouvelle chargée de mission

Cindy MAUPILLIER, Chargé de mission Logement 34

Je m'appelle Cindy. Je suis travailleur social depuis 2007. J'ai intégré APF France handicap comme salariée depuis 2018 au sein du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) et le Service Accompagnement Médico-Social pour Adulte Handicapé (SAMSAH) du Pôle adulte de Montpellier.
Depuis mon arrivée, j'interviens et agis régulièrement pour le développement du dispositif « HandiCAP'Logement 34 ».
C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai accepté le poste de Chargée de mission logement au sein de la Délégation Départementale de l'Hérault pour cette année 2022, avec deux grands axes de travail : Le développement d'HandiCAP'Logement 34 et l'ingénierie de projets sur l'habitat inclusif.

Et si on parlait logement ? Focus sur Loc'Adapt 30

Le jeudi 3 février 2022, Lisette PERSILLET-LABOURAYRE a participé à une réunion avec la plateforme du logement adapté au handicap : Loc'Adapt 30, géré par ALG30.

Depuis sa création APF France handicap est impliquée dans les réunions animées par LOC'ADAPT30 et le Conseil Départemental du Gard qui est co-financeur de ce dispositif avec Nîmes Agglo.
Notre rôle est de faire état des difficultés rencontrées par les personnes à mobilité réduite sur l'accessibilité mais surtout de faire remonter les besoins en logements accessibles et adaptés.
Ce jeudi 3 février, la thématique était les logements neufs et l'obligation de logements accessibles. Monsieur NEGRE, de la Direction Départemental du territoire et de la Mer a débuté la réunion en rappelant aux bailleurs sociaux la réglementation nationale : 20% des logements neufs doivent être accessibles.
Nous devons continuer à sensibiliser et rappeler que des personnes en fauteuil se retrouvent quelquefois enfermées dans leur logement des mois et même plus, sans vie sociale, parfois sans avoir la possibilité de rentrer dans la salle de bain comme tout un chacun est important. Ce sont de situations très difficiles pour ceux qui les vivent ! Bien des contraintes mettent des freins à ces mises en accessibilité, espérons que dans le futur nous pourrons voir une amélioration dans l'adaptation ou la construction de logement adaptable ou mieux, adaptés. APF France handicap est présente pour porter la parole de tous citoyens en situation de handicap.

ESAT de Montpellier se mobilise pour soutenir l'Ukraine !

Au lendemain de l'invasion en Ukraine, des citoyen·nes montpelliérain·es ont créé l'association SOS Montpellier Ukraine.
Pour répondre aux besoins urgents, ils ont organisé une grande collecte de dons et de matériel à laquelle un grand nombre d'acteurs locaux ont participé. Parmi les donateurs, un client de longue date Aromandise !
L'ESAT APF France handicap de Montpellier a grandement participé à l'effort collectif, puisqu'il s'est chargé de réceptionner les dons pendant ces 5 semaines de solidarité.

HandiDroits : Mise en place d'une permanence au sein de l'espace Ressources Aidants de Vauvert

Le lundi 28 février 2022, Marie-Elisabeth FROMENTAL et Marianne PONCE ont rencontré Mme TRIAIRE, Directrice du Centre Communale d'Action Sociale (CCAS) de Vauvert.

Une rencontre riche en échange qui nous a permis de découvrir les actions de chacun. Nous avons pu imaginer des passerelles entre nos deux structures afin de collaborer ensemble à sensibiliser le public au handicap et à apporter une réponse aux besoins des personnes en situation de handicap.
Très sensible à cette question, le CCAS de Vauvert a développé un lieu ressource pour les aidants familiaux où ils peuvent avoir un endroit à eux qui leur propose d'être en lien avec des interlocuteurs qui pourront répondre à leurs préoccupations.
Dans le cadre de cet espace ressource, APF France handicap apporte sa contribution en mettant en place une permanence HandiDroits afin de permettre aux personnes en situation de handicap et leurs proches d'accéder à leurs droits en leur proposant une écoute, une information et une orientation pour avancer dans leurs problématiques.
Cette permanence mensuelle aura lieu tous les derniers jeudis de chaque mois de 13h30 à 16h au sein du CCAS de Vauvert, 168 Rue Montcalm, 30600 Vauvert.

MDPH du Gard : Des nouveautés au sein des CDAPH du Gard

Le mercredi 16 février 2022 a eu lieu la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) plénière de la Maison Départementale des personnes handicapées (MDPH) du Gard.

La réunion plénière réunit, entre autre, des représentants d'associations, l'Éducation Nationale, la Caisse d'Allocation Familiale, etc. qui siègent chacun dans une commission CDAPH. Elles sont au nombre de 4 et se déroulent tous les mardis.
Il est important si vous êtes convoqué de vous rendre à la CDAPH qui étudie votre dossier. En effet les commissions instruisent les dossiers et peuvent demander des modifications souvent après avoir entendu les personnes en situation de handicap ou leur famille, ou l'aidant...
Mme Isabelle FARDOU JOUVE a été élue Présidente en remplacement de M SERRE, ainsi que 4 vices présidents de commissions.
Être au plus près des personnes en situation de handicap, apporter sa contribution dans une décision favorable quand c'est possible, est l'objectif de chacune et chacun d'entre nous.
Cela ne résout pas tous les problèmes, surtout pas ceux des délais de traitement des dossiers. Nous, bénévoles, sommes impuissants devant cette réalité malgré de nombreuses sollicitations aux cadres de la MDPH.

Focus sur les sorties du 1er semestre 2022

Depuis mai 2021, le territoire Gard et Hérault, a le plaisir de vous proposer des destinations diverses et variées afin de vous permettre de découvrir de nouveaux lieux.

Pour le 1er trimestre 2022, vous nous avions proposé 3 sorties possibles :

- En janvier : sortie au bowling—qui a malheureusement été annulée
- En février : sortie au Seaquarium du Grau du Roi
- En mars : sortie dégustation

Des instants forts intéressants en rencontres et échanges. Nous avons le plaisir de découvrir de nouvelles personnes à chaque sortie, ce qui rend ces moments exceptionnels !

Le Jeudi 17 Février 2022, APF France Handicap Gard-Hérault-Lozère a été heureux de vous emmener découvrir le Seaquarium du Grau-du-Roi (30).
Nous avons eu le plaisir d'emmener déjeuner nos adhérents dans un superbe restaurant ! De quoi bien commencer la sortie !

Au menu :

- Accras de morue
- Assiette du pêcheur ou colombo de poulet
- Financier aux cerises

Après un super repas, nous nous sommes dirigés à la découverte du Seaquarium.
De magnifiques espèces de poissons nous y attendaient... mais pas que ! Nous avons pu également voir des tortues, des requins, des otaries et des phoques !

Ce mardi 29 mars 2022, APF France handicap Gard-Hérault-Lozère a eu le plaisir de conduire ses adhérents sur les terres d'un domaine viticole.
Le site Viavino, totalement accessible a permis à nos adhérents d'avoir un avant gout sur ce pôle oenologue en profitant d'une bonne cuvée tout en déjeunant

Au menu :

- Rillettes de poisson sur son toast grillé, légumes croquants et vinaigrette vierge
- Cuisse de poulet, écrasés de pommes de terre avec poêlée de légumes et sa sauce au curry
- Fondant au chocolat sur lit de crème anglaise et sa boule à la vanille.

Ce fut un véritable régal. De quoi satisfaire nos papilles avant de rejoindre le domaine Pierre Clavel à Assas.
Très chaleureusement accueilli par l'équipe du Domaine, nous avons eu droit à une visite et une dégustation des vins produits, qui a ravi, même ceux qui ne sont pas friands de vin ! Une sortie réussie !

#23MillionsDeVoix - Le département de la Lozère s'est mobilisé

Le mercredi 9 mars 2022 s'est déroulée la manifestation #23MillionsDeVoix lancée par APF France handicap afin de faire entendre la voix des personnes en situation de handicap dans le débat politique.

A Mende, adhérents et élus, ont manifesté leur mécontentement sur le fait que le handicap ne soit pas pris en compte dans les programmes des candidats pour les élections présidentielles .

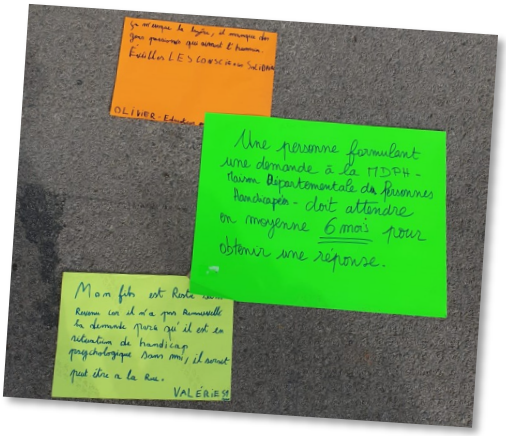

Rien sur l'accessibilité, RIEN à propos de l'accès aux soins, RIEN sur le droit aux logements adaptés, RIEN sur le droit à compensation effectif et universel !

Nous sommes pourtant 11 millions de personnes en situation de handicap et 12 millions d'aidants : 23 Millions de Voix , nos voix comptent !

A l'occasion des élections, APF France handicap défend une refondation sociétale et un réel modèle social de la politique du handicap en France avec 12 mesures essentielles et concrètes que vous trouverez sur le site 23 millions de voix : https://23millionsdevoix.org/.

Le tour du Monde en 80 jours un spectacle de l'association « Joie et Partage » au profit de l'association

Le samedi 12 mars 2022 à Gignac (34) s'est déroulée une représentation de la pièce de Sebastien AZZOPARDI et Sacha DANINI au profit de notre association.

Yvan PONCÉ, représentant du Conseil APF de département de l'Hérault, Noëlle MARY-LLOPIS, Représentante APF de Région Occitanie et Marie-Elisabeth FROMENTAL, Directrice Territoriale des Actions Associatives étaient présents pour l'occasion.

Les très bons acteurs du spectacle leur ont fait passer une excellente soirée.

APF France handicap remercie la Mairie de Gignac, l'association « Joie et partage » et La Compagnie de théâtre « Clémentine » pour cette très drôle et agréable pièce de théâtre.

A la fin du spectacle, un don de 500 € a été remis par l'association « Joie et Partage ».

Vivre au quotidien avec des aidants salariés

La loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances met en évidence la place essentielle des aides humaines.

Personnalisée et modulable en fonction des besoins évalués par une équipe pluridisciplinaire, la compensation financière versée par la Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap soutient quatre modes d'intervention à domicile :

- le service prestataire, qui recrute et emploie du personnel, et le met à la disposition de ses usagers, dans les conditions prévues par contrat * ;

- le service mandataire, qui se charge d'un certain nombre de tâches, comme la mise en forme du contrat de travail, le calcul des salaires, ou le suivi des remplacements, l'usager gardant alors le statut d'employeur ;

- l'aidant familial, qui peut être dédommagé, ou bien, comme nous l'avons vu dans le dossier du *Zoom* précédent, quand il a dû cesser ou diminuer prématurément son activité professionnelle, salarié du proche en perte d'autonomie dont il s'occupe ;

- l'embauche directe, qui conduit le particulier à assumer seul toutes les responsabilités juridiques et managériales inhérentes à l'emploi de ses tierces personnes. Il doit alors, par la force des choses, acquérir les mêmes compétences qu'un patron d'entreprise. Il apprend vite que le Chèque Emploi Service Universel (CESU) facilite les déclarations mensuelles, mais sans supprimer les procédures des inévitables fins de contrat. Il est tenu de connaître et d'appliquer la convention collective du particulier employeur, qui fixe les droits sociaux des salariés, en constante évolution (depuis 2016, il y a eu environ 2 mises à jour des grilles de salaire par an !).

Ces quatre modes d'intervention peuvent être panachés de mille façons.

Le présent dossier est l'occasion d'un coup de projecteur sur les aidants salariés, formés ou non au métier d'assistant de vie, sans lien de parenté avec la personne auprès de laquelle ils se tiennent pour une partie ou tous les gestes et activités du jour et de la nuit qui composent toute existence individuelle et collective : se lever, faire sa toilette, s'habiller, s'alimenter, faire du ménage, se déplacer, chez soi et au-dehors, communiquer, s'exprimer dans des loisirs, travailler,... et pourquoi pas, partir en vacances, du moment que l'employeur respecte la durée maximale de travail (50 h hebdomadaires) et le repos hebdomadaire (35 h consécutives), et prend en charge les frais de déplacement de son salarié (transport, hébergement, repas...).

Entre les uns et les autres, se tisse une relation d'un genre unique, qui brouille la distinction habituelle entre le cadre du travail et celui de l'intimité, et interroge les notions de distance et de surveillance, de sécurité et de liberté, de dépendance et d'autonomie.

Une proximité régulière, plus ou moins constante selon les situations, qui, malgré des contraintes évidentes, ouvre de belles perspectives de vie.
En voici quelques échos.

* Un annuaire national des services à la personne est en ligne sur **https://www.sanitaire-social.com/**

Selma Khadri partage son expérience

«Le Service à la Personne m'a ôté un poids»

Depuis plus de 25 ans, Selma Khadri a remporté bon nombre de petite et grandes victoires sur la SEP, dans sa vie personnelle comme au sein des associations où elle s'est investie. A la délégation APF France handicap de l'Hérault, on ne la présente plus ! Quand il lui a fallu confier à d'autres les gestes qu'elle ne peut plus faire, elle a cherché son équilibre entre droits et obligations. Elle revient sur les moments qui ont motivé ses choix.

Combien d'aidants avez-vous ?

Actuellement, je suis accompagnée par 5 auxiliaires de vie. Chaque nouvelle intervenante commence en binôme avec une intervenante qui maîtrise déjà l'ensemble des aspects du poste. Elle pourra ainsi être formée aux bons gestes, et aux aides techniques dont j'ai besoin. Aussi bien ma sécurité que celle de l'intervenante sont importantes, et pour cela, les gestes et postures doivent absolument être maîtrisés.
J'accorde une importance capitale à l'intégration de chaque nouvelle auxiliaire. Communication, confiance et échanges sont primordiaux.

Sont-ils en emploi direct, en prestataire … Quelle formule préférez-vous, et pourquoi ?

Actuellement, je fais appel à une association qui propose un service SAAD, Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile.
J'ai aussi essayé l'emploi direct, mais mes expériences n'ont pas été fructueuses. Malgré les compétences en ressources humaines que j'ai exercées dans mon passé de manager en entreprise, je n'ai connu que des recrutements difficiles et non pérennes. Les candidats sont le plus souvent sans expérience et sans formation. Je me suis heurtée aux absences, au manque d'implication sérieuse, et même à des recours aux Prud'hommes (heureusement suivis à chaque fois de déboutements !)

Que de tracasseries en effet ! Quand déjà, la moindre absence rompt un équilibre vital patiemment construit …

J'avoue que, depuis plus de 10 ans que je dois confier à des salariés des actes essentiels du quotidien, je me suis sentie dépassée à certains moments.
Pour revenir sur les solutions de dernière minute à gérer, j'apprécie vraiment de ne plus avoir à me soucier de l'organisation des passages. C'est l'association à laquelle j'ai fait appel qui s'occupe du recrutement, des plannings, des congés et du remplacement des auxiliaires, et cela me soulage.
J'ai été aussi un témoin privilégié des difficultés du métier d'auxiliaire de vie, qui n'a pas été valorisé comme il aurait dû l'être.
Employées par certains prestataires de service, les auxiliaires sont souvent confrontées à des conditions de travail précaires, et ne sont pas considérées. Parfois, elles n'ont même pas le temps de déjeuner, ou doivent le faire sur leur temps de trajet pour aller d'une personne à l'autre. Ce fonctionnement entraîne un épuisement physique, voire un écœurement et une lassitude du métier. Souvent, les intervenantes, qui se déplacent avec leur véhicule personnel plusieurs fois par jour d'une personne à l'autre, ne sont pas indemnisées de leurs frais d'essence. Elles sont dédommagées a minima.
Pour ma part, mes auxiliaires de vie interviennent 10 à 12 h par jour à mon domicile. Elles n'ont donc qu'une intervention par jour, ce qui leur convient, et à moi également ! Je préfère avoir la même intervenante toute la journée.

Comment se passent vos déplacements ?

J'effectue tous mes déplacements avec mon véhicule personnel, en toute autonomie. Toutefois, il m'arrive de faire appel au transport adapté du GIHP pour certains déplacements dans l'agglomération montpelliéraine. C'est un service de grande qualité, qui permet à chacun d'entre nous de se déplacer en toute sécurité, accompagné ou non.

Il y en a, des choses à faire, sur le chemin de vie… à condition de pouvoir emprunter d'autres bras et jambes quand les siens ne répondent plus !

En effet ! Quelle que soit la forme de l'aide humaine, nous, qui sommes en situation de handicap, en connaissons toute l'importance. C'est grâce à cet accompagnement que nous pouvons vivre en autonomie et en sécurité à domicile, comme le stipule la loi du handicap du 11 février 2005.

Propos recueillis par Corinne Flavigné

Christian Bedos revient sur son parcours

Du mandataire au prestataire

Handicapé moteur dès sa naissance, Christian Bedos, qui a maintenant 57 ans, est connu de tous à la délégation APF France handicap de Montpellier. C'est lui qui, avec Frédéric Rault, anime notamment le Club Informatique, où tous deux font preuve d'une bonne humeur, d'une compétence et d'un dynamisme très appréciés. A preuve, les plus de 200 accueils annuels réalisés au Club !

« Il a fallu me démener pour obtenir ma PCH », me dit-il d'entrée de jeu, « d'autant que j'ai dû gérer cela avec la maladie puis la mort de mon père en 2019. Ma mère, qui a maintenant 90 ans, et moi, qui en ai 57, avons dû envisager d'avoir une auxiliaire de vie pour la soulager … et s'habituer à en avoir une à la maison.

Dans un premier temps, la PCH me fut accordée à hauteur de 10 h 05 par 24 h.

J'ai pris l'option de faire appel à une **société de service à la personne** qui exerce en mode **mandataire**. Cela n'a pas été simple, car c'était une pratique nouvelle pour moi, et ma maman a eu beaucoup de mal à assimiler le principe.

Après quelques mois de fonctionnement en mode mandataire, et quand bien même le service se chargeait de toute la partie administrative (calcul des cotisations patronales pour l'URSSAF, préparation des contrats de travail et des bulletins de salaire), j'ai vite réalisé que cela ne me convenait pas, car je me retrouvais face à des recrues qui venaient faire leur travail sans vraiment me considérer en tant que personne.

J'ai eu de gros problèmes pour faire admettre mon mode de vie, qui découle de ma situation de handicap.

Ainsi, j'ai constaté que, trop souvent, les aidants qui m'étaient proposés par mon service mandataire n'avaient pas l'expérience de s'occuper des handicaps spécifiques, ou n'étaient pas si motivés, ayant pris le travail qui se présentait en attendant de trouver un emploi mieux rémunéré.

Nous avons aussi constaté, ma famille et moi-même, un reste à charge trop important au regard de la qualité du service rendu. » Un reste à charge qui, pour tout particulier-employeur, comprend à un moment ou à un autre des indemnités de licenciement ou de rupture conventionnelle …

Finalement, en 2020, Christian décide de passer par un prestataire.

Sur proposition de l'APF, il contacte la société de services à la personne **SO'Lifes**, créée par un couple souffrant lui-même de handicaps graves, et donc, particulièrement sensible et compréhensif.

Ainsi, le responsable de son secteur géographique est le correspondant permanent qui, après avoir bien identifié avec Christian ses demandes et ses besoins, la disposition de l'appartement, et bien sûr sa personnalité, sélectionne les aidants et s'occupe de tous les aspects juridiques et administratifs du recrutement et de la paye. Toute embauche est précédée d'une période d'essai de 2 mois maxi.

« Quand je passe plusieurs heures chaque jour avec une personne, je la fais entrer dans mon intimité familiale, je la sens ou je la sens pas, tu comprends », me dit Christian. « J'ai eu par exemple, malgré la qualité du recrutement de **SO 'Lifes**, une aidante qui a arrêté de venir un jour sans me prévenir, et je ne l'ai plus revue ! »

Christian et son accompagnatrice Larissa

Il apparaît que Larissa Da Rocha, la quarantaine, qui intervenait discrètement pendant l'entretien, répondait tout à fait au fameux critère du savoir-être. Médecine au Brésil, chercheuse un temps en rhumatologie au CHU de Montpellier, diplômée oui, expérimentée certes, mais avec des qualités humaines d'abord…

Et les deux autres auxiliaires de vie de Christian ? J'espère qu'elles savent composer avec sa mère… « Ah, elles n'ont pas encore la même expérience, étant bien plus jeunes dans ce métier », dit-il simplement.

Et il conclut : « Au final, je ne regrette pas mon choix, qui, de plus, m'a permis de diminuer le reste à charge mensuel. Et, chose fondamentale, j'ai été superbement assisté quand il s'est agi de demander une réévaluation de mes heures PCH de 10 h 05 à 11 h 50 parce que ma mère et moi avions contracté le COVID 19. »

Et il ajoute : « Je profite de cet article pour remercier cette entreprise, **www.solifes.fr** ».

Propos recueillis par Jacques Faure

Delphine Goujon garde le cap

« Nous devons former une relation vivable. »

Delphine Goujon habite Nîmes, au 5ème étage d'un immeuble avec ascenseur. Sur son canapé, trônent trois magnifiques guitares, souvenirs d'une époque révolue, puisque la sclérose en plaque ne lui permet plus d'en jouer. En parlant avec elle, on comprend vite combien forte est sa volonté de vivre et de vivre une vie autonome.

Est-ce un problème, cette envie d'autonomie de Delphine, pour Anissa El Bachari, l'une de ses auxiliaires de vie ?
Participante à l'entretien, Anissa, souriante, hoche la tête en signe de dénégation, et spontanément elle raconte : « Vous savez, elle n'aime pas trop mes suggestions quand elle me dicte une lettre, que je tape sur l'ordinateur, et que j'ai parfois envie d'utiliser un autre mot, mais c'est pas un problème ».
Et toutes deux se mettent à rire. On sent qu'une sorte de connivence s'est installée dans leurs relations.

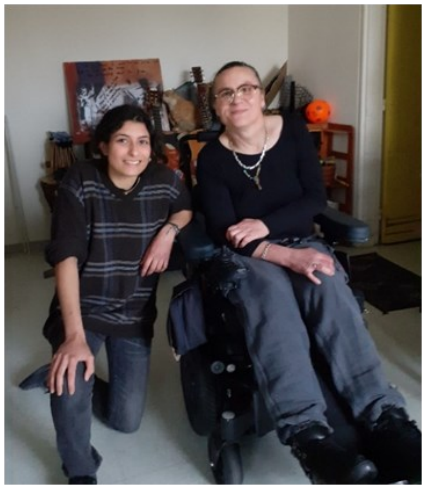

Delphine et son assistante de vie Anissa

Anissa, qui a fait l'Ecole des Beaux-Arts à Nîmes, et qui est aussi accompagnatrice spécialisée depuis l'âge de 17 ans, aime visiblement son travail : « je ne veux pas faire un métier où je ne servirais à rien », dit-elle.
Anissa est en emploi direct avec Delphine, qui est donc son employeur, mais qui bénéficie du soutien administratif de Mand'APF. Deux autres auxiliaires de vie, Patricia et Quentin, assurent avec elle, selon un programme et des horaires très précis établis par Delphine, l'aide à domicile de celle-ci en semaine et pour le week-end, (mais pas la nuit), comprenant le lever, les repas, le coucher, les courses et les sorties en fauteuil.
Delphine raconte : « A ma sortie de l'hôpital de Nîmes, en janvier 2017, l'assistante sociale m'avait automatiquement orientée vers une société d'aide à domicile, mais j'ai vite réalisé que les services proposés ne correspondaient pas à mon attente, que la charte que j'avais lue et bien appréciée n'était pas respectée, et qu'il y avait un turn-over d'auxiliaires aux qualifications très variables. En 4 ans, de 2017 à février 2021, j'ai changé 5 fois de société.
J'avais évidemment fait aussi le parcours classique, toujours long, de toute personne en situation de handicap : appels au Service Territorialisé de l'Autonomie du Gard, réalisation du dossier d'évaluation demandé par la MDPH, pour obtenir la PCH et l'AAH.
Ce n'est qu'en juin 2020 que je suis tombée sur un prospectus de l'APF. J'ai alors contacté la délégation de Nîmes, et découvert Mand'APF. J'ai l'impression d'avoir perdu 4 ans avant de trouver la bonne solution pour moi. »
Mais comment sélectionner ses assistants de vie ? Delphine, sans hésitation, réagit : « Tous les métiers du monde ne remplacent pas les qualités humaines. Il faut pouvoir se parler pour s'améliorer mutuellement. Quand je rencontre les candidats que Mand'APF m'envoie, je ne mets pas longtemps à savoir si nous pouvons former une relation vivable ensemble. »
Il faut dire que Delphine parle d'expérience : elle a été concierge de jour et animatrice du temps périscolaire pendant des années dans des écoles du primaire. La gestion des relations humaines avec les adultes, parents de tous âges, et avec les enfants, elle connaît !

Propos recueillis par Jacques Faure

Mand'APF est le service mandataire d'APF France Handicap. Déployé dans les délégations, il accompagne les personnes en situation de handicap qui souhaitent employer directement leur assistant(e)s de vie.
La fonction d'employeur n'est pas simple : elle nécessite des démarches administratives (auprès de la MDPH, de l'URSSAF, ...), des connaissances juridiques, fiscales, informatiques (pour le paiement des aidants familiaux ou professionnels). Les « référents » Mand'APF présents sur notre territoire sont là pour donner des conseils. N'hésitez pas à prendre contact :

Mand'APF du Gard : mandapf30-48@apf.asso.fr – Tél : 07 84 25 73 01
Mand'APF de l'Hérault : mandat.montpellier@apf.asso.fr – Tél : 04 67 10 03 25

Jérémy Ortega témoigne

« J'ai choisi d'être particulier employeur. »

Jérémy Ortega habite à Nîmes avec sa mère. Lourdement handicapé, il fait appel à des auxiliaires de vie pour sortir et faire des activités. Il préfère les recruter lui-même pour avoir le choix de la personne. Afin d'être accompagné dans ses démarches, il a fait appel au service mandataire de l'APF 30.

« Depuis 2017, je prends des auxiliaires de vie pour me tenir compagnie, m'aider dans certains loisirs et sortir à l'extérieur », témoigne Jérémy Ortega.
À 26 ans maintenant, Jérémy aime rencontrer d'autres personnes, il a le dialogue facile, jusqu'à se prêter à l'humour !
Lourdement handicapé depuis sa naissance, il a un dossier à la MDPH du Gard (Maison Départementale des Personnes Handicapées) : il bénéficie de l'allocation adulte handicapé et d'une prestation compensatoire en aides humaines. Une assistante sociale du Département est venue chez lui pour quantifier le nombre d'heures nécessaires pour le soutenir dans sa vie quotidienne.
On lui a accordé seulement 6 heures d'aides humaines par jour, incluant l'aide de sa mère Marie-Thérèse, et celle d'une auxiliaire de vie extérieure.
« Ma mère s'occupe des tâches de la vie quotidienne (habillage, repas, rendez-vous, ...) ; elle est aussi présente la nuit au cas où j'ai un problème », commente Jérémy.

Jérémy, accompagné de son auxiliaire de vie, Fleurine

La solution pour lui : l'emploi direct avec soutien mandataire

Pour le choix des assistantes de vie, Jérémy a préféré opter pour l'emploi direct plutôt que de passer par le prestataire proposé par le Département du Gard.
« Je voulais choisir moi-même les personnes qui me tiennent compagnie. Pour m'accompagner dans cette démarche, je me fais aider par le Mand'APF 30.
Avec le service mandataire, je n'ai pas à m'encombrer de toutes les formalités administratives (recrutement, aspects juridiques, paiement des salaires ...). L'annonce est postée sur différents supports par les personnes du Mand'APF, et des profils de personnes intéressées me sont proposés. Après entretien, je décide du recrutement ; je ne suis pas difficile dans le choix des personnes, mais il faut tout de même que le feeling passe bien ! » sourit Jérémy.
Depuis quelques mois, l'auxiliaire de vie de Jérémy est une étudiante, Fleurine. Elle vient en moyenne deux fois par semaine, l'après-midi, parfois le week-end, lorsqu'elle a du temps libre. En voyant l'annonce à l'université, Fleurine a postulé. Elle témoigne :
« Une grande partie de la journée, je suis à la Fac, et je n'ai pas de famille à côté. Cela fait plaisir d'avoir une personne avec qui parler, et Jérémy est de bonne compagnie ! ».
Sa rémunération est de 9,75 euros nets de l'heure. Ayant des connaissances en informatique, elle explique à Jérémy le fonctionnement de nouveaux logiciels. Elle l'accompagne régulièrement en ville. « Nous faisons aussi de la peinture et d'autres activités », explique l'étudiante qui, par ailleurs, garde bénévolement des enfants, et fait partie d'un mouvement scout.
« Pour l'instant, les personnes que je recrute n'ont pas de formation spécifique. Plus tard, lorsque j'aurai mon appartement, je serai plus indépendant, mais j'aurai besoin de personnes qui ont des connaissances techniques sur le handicap », fait remarquer Jérémy.

Sylvie Tillard

La Fédération des particuliers employeurs (FEPEM) répond aux questions relatives aux rapports entre employeur et salarié : **https://www.fepem.fr/**
Elle propose des formules d'accompagnement personnalisé, à partir de 12 €, et met en ligne un « guide pratique de l'emploi à domicile à destination des personnes en situation de handicap et de ceux qui les accompagnent » :
https://particulier-employeur.fr/nos-guides-pratiques/

Laurent Gros préfère l'emploi direct

« Je choisis et recrute mes auxiliaires de vie »

Tétraplégique à cause d'une maladie orpheline, Laurent Gros est dépendant pour tous les gestes de la vie quotidienne, de jour comme de nuit. Aidé par sa femme, il recrute des auxiliaires de vie, qui viennent à son domicile, à Lattes, et retrouve ainsi un pouvoir d'agir salutaire.

Des épreuves, Laurent en a subies. « Les premiers symptômes de la maladie sont apparus lorsque j'avais 25 ans. Aujourd'hui, je suis tétraplégique et depuis 2016, j'ai une trachéotomie. De ce fait, je ne peux jamais rester seul », confie-t-il.
Il est aujourd'hui âgé de 45 ans, marié et papa d'un garçon de 15 ans. Son épouse, Céline, est quotidiennement à ses côtés, et 3 auxiliaires de vie professionnelles se relaient pour l'accompagner.
« Le nombre d'heures en aides humaines a augmenté avec l'évolution de la maladie et la trachéo. Nous bénéficions désormais d'une allocation PCH en aides humaines de 26 heures par jour », explique Céline, et elle commente : « À chaque fois, les démarches administratives auprès de la MDPH sont lourdes, mais nous obtenons gain de cause. Pour le logement aussi, il a fallu batailler. Après des années de combat, nous avons enfin un logement adapté, à Lattes, au Sud de Montpellier. »

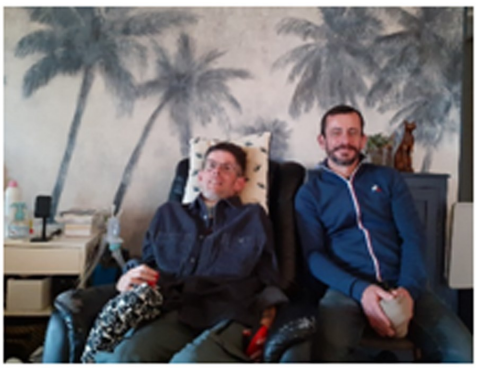

Laurent et Pascal, son assistant de jour

Une organisation axée sur l'emploi direct sans service mandataire

Céline Gros est salariée de son mari ; comme les autres employés, elle est rémunérée par l'intermédiaire du CESU (le dispositif du Chèque Emploi Service Universel : **www.cesu.urssaf.fr** est un incontournable).
Régulièrement, elle consulte son ordinateur pour être au courant des réglementations sur le handicap, des changements de la convention nationale du particulier-employeur, et des évolutions tarifaires de la grille qui sert de base à la PCH.
« Après être passés par SO'Lifes, nous ne faisons plus appel à un prestataire : nous préférons choisir les assistants de vie qui travaillent à notre domicile le jour ou la nuit. Ainsi, nous gérons nous-mêmes l'organisation et le paiement des heures effectuées », explique le couple.
Le recrutement des aidants extérieurs se fait via des annonces sur **www.pole-emploi.fr** ou des sites comme **www.jemepropose.com**, ou par connaissances interposées.
Le côté humain des candidats, leur expérience, font naturellement partie des critères de sélection ; à cause de la trachéotomie, il faut de plus avoir une formation spécifique sur l'aspiration endo-trachéale, des gestes vitaux qui doivent pouvoir se faire à tout moment indépendamment de la présence d'infirmier.
Laurent a fait la connaissance de Pascal au SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) de Montpellier, où il a séjourné jusqu'en 2021. Et c'est ainsi que s'est fait le contact !

En interaction constante avec un assistant expérimenté

Depuis 18 mois maintenant, Pascal travaille à plein temps pour Laurent, incluant un week-end sur deux. Il prend le relais des aides-soignants le matin et reste la journée.
Le handicap, il connaît : pendant une dizaine d'années, il a exercé la fonction de moniteur éducateur auprès d'enfants polyhandicapés. « Avec mes mains, je suis le prolongement de Laurent », dit-il.
Il faut dire que Laurent a des talents et des idées plein la tête : son assistant de vie œuvre pour qu'ils se concrétisent.
Par exemple, souligne Laurent : « Nous faisons la cuisine ensemble ; j'imagine de nouvelles recettes et avec Pascal, nous les réalisons. Il m'aide aussi pour écrire des poèmes, pour répondre à des messages et pratiquer l'outil informatique ». Tous deux vont se promener dans les environs, à Port Ariane, ils se sont notamment rendus à des manifestations sportives et à des expositions.
À tout moment, Pascal veille sur Laurent. Y compris lorsque l'art-thérapeute vient pour des matinées ou des après-midi de peinture : Laurent est un passionné d'aquarelle (il a même créé sa page Facebook). « Il faut être là sans être intrusif », précise l'assistant de vie. C'est aussi lui qui met les outils en marche lorsque Laurent participe à des échanges avec la Pastorale pour les Personnes en situation de Handicap. « La foi m'aide beaucoup, surtout depuis la trachéo ; ce groupe m'a aidé à sortir de l'isolement », témoigne Laurent Gros.

Sylvie Tillard

Revalorisation des tarifs PCH « Emploi Direct » et « Mandataire » au 1er avril 2022

C'est maintenant officiel, la PCH emploi direct est revalorisée au 1er avril 2022 afin de prendre en charge, notamment, l'application de la nouvelle convention collective.

Le tarif PCH emploi direct passe de 130% à 140% du salaire horaire brut d'un assistant de vie (C) et (D).

Nous regrettons que cette revalorisation n'ait pas pu se faire dès le mois de janvier 2022, en même temps que la nouvelle convention collective.

Retrouvez ci-dessous les rémunérations minimums pour les ADV(C) et ADV(D), ainsi que les nouveaux tarifs PCH :

	ASSISTANT DE VIE (C) - Niveau 5	ASSISTANT DE VIE (D) - Niveau 6
BRUT CESU (10% CP inclus)	12,27 €	12,82 €
NET CESU (10% CP inclus)	9,56 €	10,02 €

	PCH "Emploi Direct"	PCH "mandataire"
BRUT CESU (10% CP inclus)	15,61 €	17,17 €
NET CESU (10% CP inclus)	16,31 €	17,94 €

L'application de ces nouveaux tarifs par les Conseils Départementaux ne se fera peut-être pas dès avril 2022, néanmoins la rétroactivité au 1er avril 2022 doit avoir lieu !
N'hésitez pas à contacter le service payeur du CD de votre département si l'augmentation n'est pas prise en compte de leur côté.

Le Service Mand'APF 30-34-48 a une page Facebook!

Vous pourrez y retrouver l'actualité sur l'emploi direct et l'aide humaine.
Rejoignez-nous !
Page Facebook : @mandapf3034

Le service Mand'APF du Gard, de l'Hérault et de la Lozère et reste à votre disposition en cas de question(s), n'hésitez pas à prendre contact.

Mand'APF du Gard et de la Lozère :
Email : mandapf30-48@apf.asso.fr
Tél : 07.84.25.73.01

Mand'APF de l'Hérault :
Email : mandat.montpellier@apf.asso.fr
Tél : 04.67.10.03.25

Maisons France service : le retour du service public au cœur des territoires

France services, c'est le retour du service public au cœur des territoires. Que vous ayez besoin de conseils sur vos démarches administratives ou besoin d'aide sur l'utilisation d'un service numérique, vous pouvez vous rendre dans une maison France services.

Sont principalement concernés l'accès à Pôle Emploi, à la Caf et la santé, aux impôts, la caisse d'assurance maladie, la caisse d'assurance vieillesse, la Mutualité Sociale Agricole… mais également le domaine numérique avec des ordinateurs à disposition.
La Maison France Services, issu du service collectif pour l'intérêt général, permet de simplifier la relation des usagers aux services publics. Elle apporte aux citoyens demandeurs, via des représentants du service public formés, des réponses, des solutions et de l'accompagnement.
En 2022, chaque usager pourra trouver une maison France services à moins de 30 minutes de son domicile.
Pour trouver la Maison France services la plus proche de chez vous, vous pouvez consulter la cartographie du ministère de la Cohésion des territoires. Vous pouvez faire une recherche en renseignant le nom de votre commune ou son code postal.
Cartographie des implantations : https://anct-carto.github.io/france_services/.

Complément de ressources et retraite : faites valoir vos droits !

Suite à nos nombreuses interpellations auprès de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) et de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) au sujet de la jurisprudence de la Cour de cassation confirmant le maintien du complément de ressources pour les bénéficiaires de l'AAH y ayant droit lors de la liquidation de leurs droits à retraite, la DGCS vient d'adresser une instruction nationale à la CNAFpour prendre en compte cette décision.

Ainsi, conformément à la position portée par notre association, les Caf doivent maintenir (ou rétablir) les droits des allocataires au complément de ressources au-delà de 62 ans.
Dans son instruction nationale à la CNAF, la DGCS va communiquer un mode opératoire pour rétablir les droits des allocataires concernés, avec des modalités concernant à la fois ceux qui ont déjà fait valoir leurs droits à retraite (et ont parfois perdu leur droit au complément de ressources) et ceux qui n'ont pas fait valoir leurs droits. La CNAF est également en train d'adresser une instruction à son réseau de Caisses d'Allocations Familiales (CAF).
Le système d'information actuel de la CNAF ne permettant pas d'identifier les personnes qui avaient un complément de ressources et ont perdu leurs droits, il est conseillé à toutes les personnes concernées qui ont perdu leur complément de ressources de faire une réclamation auprès de leur CAF, ce qui permettra de reconstituer leurs droits. Le rappel de droits peut se faire pour une période de 2 ans. Il n'y a pas de délai fixé pour les réclamations.
Pour en savoir plus, nous vous invitons à découvrir la note du service juridique précisant les démarches à engager : https://www.apf-francehandicap.org/sites/default/files/alerte_2022_retablissement_cr_apres_62_ans.pdf.

SAVE THE DATE : samedi 21 mai—Journée du handicap de la ville de Nîmes

Notre délégation a été conviée à participer le samedi 21 mai 2022 par la Ville de Nîmes à la 1ère édition de la journée du handicap de 10h à 18h. **A cette occasion, la Délégation se mobilise avec un objectif principal : sensibiliser le grand public au handicap**. Pour y parvenir, un groupe de travail s'est mobilisé pour élaborer un plan d'action composé de 3 activités distingues : **initiation au maniement de fauteuil, découverte du handicap au travers de l'art et une initiation aux différents types de handicap.** Alors n'hésitez pas à nous rejoindre !

Focus sur la sortie à la Bambouseraie d'Anduze

Les beaux jours arrivent, ce qui va nous permettre de vous proposer des sorties en plein air pour découvrir des lieux peut-être méconnus qui sauront vous dépayser.

Le jeudi 05 mai 2022, nous vous proposons de nous suivre dans le cœur des Cévennes afin de découvrir la Bambouseraie d'Anduze.

Venez avec nous à la rencontre de ce jardin exotique qui s'étend sur une superficie de 34 hectares.

Au Programme :

- Déjeuner au cœur d'Anduze
- Visite guidée de la Bambouseraie
- Découverte libre de la Bambouseraie

Save the Date : Fête des adhérents le 18 juin 2022

Afin de nous permettre de nous rassembler nous vous convions chaleureusement à nous rejoindre le samedi 18 juin pour une journée festive.

Nous vous invitons à noter cette date dans votre agenda afin de pouvoir nous rejoindre.

Au programme de cette journée :

- De la bonne humeur
- Du rire
- De la bonne musique
- De délicieux mets
- Des animations pour les grands et les petits
- Un concours pâtisserie

Une occasion de passer une bonne journée en famille tout en retrouvant des amis ou en rencontrant de nouvelles personnes venues de l'ensemble du territoire !

Une invitation vous sera transmise prochainement par courrier alors restez en alerte pour en découvrir plus !

Élections législatives : les modalités de vote des personnes en situation de handicap

APF France handicap n'a eu de cesse de se battre pour que toutes les personnes en situation de handicap puissent exercer leur droit de vote et pour que la France soit en adéquation avec la Convention internationale des droits des personnes handicapées qui impose aux Etats signataires de garantir leur pleine et effective participation à la vie politique et à la vie publique sur la base de l'égalité avec les autres.

La loi de programmation 2018-2022 et la loi de réforme pour la justice du 23 mars 2019 a abrogé l'article L5 du code électoral qui permettait au juge de supprimer le droit de vote aux majeurs sous tutelle. Désormais, toutes les personnes en situation de handicap, quelle que soit leur situation, sont légalement reconnues dans leur citoyenneté et bénéficient du droit de vote.

Qui peut voter ?

- les personnes de 18 ans ou plus ;
- les personnes de nationalité française ;
- les personnes inscrites sur la liste électorale à la mairie ;
- les personnes ayant le droit de vote.

Le jour du vote : comment voter ?

Pour voter, je dois me munir de ma carte d'électeur ET d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, carte CMI invalidité…). Dans les communes de moins de 1000 habitants, il est possible de présenter uniquement sa carte d'électeur.

Que faire si l'urne est trop haute ? Comment signer ? Peut-on se faire accompagner ?

Le jour du vote, je peux demander à être accompagné par un électeur de mon choix. Ce dernier n'est pas nécessairement inscrit dans le même bureau de vote, ni dans la même commune. L'accompagnateur pourra lui aussi rentrer dans l'isoloir et/ou introduire l'enveloppe dans l'urne à ma place. Si je ne peux pas signer moi-même la liste d'émargement, mon accompagnant peut signer à ma place avec la mention manuscrite : « L'électeur ne peut signer lui-même ».

Il est possible de se faire accompagner par un service d'aide humaine tout au long de la procédure du vote : s'inscrire sur les listes électorales ; aider pour comprendre les programmes des candidats ; accompagner la personne pour se rendre dans les bureaux de vote…

Attention, un majeur protégé ne peut pas donner procuration ni au mandataire judiciaire chargé de sa protection, ni aux propriétaires, gestionnaires administrateurs, employés ou bénévoles intervenant dans les établissements et services sociaux, médico-sociaux, sanitaires ou services d'aide à domicile qui la prennent en charge.

Que faire si je ne peux pas aller voter ?

Si je ne peux pas aller voter je peux donner une procuration. Le vote par procuration est ouvert à tous. Je dois remplir un document. Pour avoir ce document je vais avec ma carte d'identité :

- au commissariat de police ;
- à la gendarmerie sur le territoire français ;
- au tribunal d'instance de son lieu de résidence ou de travail.

Pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer en raison d'une maladie ou d'un handicap, il est possible de formuler par écrit une demande de déplacement à domicile (ou dans un établissement médico-social, par exemple) auprès de l'officier de police judiciaire.

La procuration peut être établie à tout moment et jusqu'au jour du vote. Toutefois, il est préférable d'engager les démarches le plus tôt possible au regard des délais d'acheminement de la procuration.

Pour plus de détails sur le vote par procuration : https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/vote-procuration.

Coup de projecteur sur l'association ALIS (Association du Locked-In Syndrome) qui fête ses

Le vendredi 25 mars 2022 s'est tenue le congrès d'ALIS pour fêter les 25 ans de l'association. A cette occasion, le Mand'APF 30-34-48 était présent à ce congrès en tant qu'intervenant.

Le Locked-In Syndrome est un état neurologique rare. La personne LIS se trouve paralysée, muette mais avec un état de conscience intact : elle voit, entend et comprend tout. Elle communique alors avec les clignements de paupières.

ALIS est une association créée en 1997 par Jean-Dominique Bauby, lui-même atteint d'un Locked-In Syndrome. Son best-seller Le Scaphandre et le Papillon dont l'adaptation cinématographique a été primée en 2007 et 2008, a largement contribué à la médiatisation et à la compréhension de la pathologie.

A cette occasion, Cindy POUGET, Responsable du Développement Mandataire au sein de notre association est intervenue afin d'évoquer les enjeux que rencontrent les personnes touchées par ce syndrome dans la gestion de leur aide humaine pour vivre autonome à domicile.

Si vous désirez en savoir plus, n'hésitez pas à regarder le replay du congrès : https://fb.watch/c3WX55yvRJ/.

Run & Trail, Marchez, courez et soutenez des actions d'APF France handicap

Les 3, 4, 5 et 6 juin, APF France handicap vous invite à marcher ou courir pour soutenir les actions locales de l'association.

En équipe ou en solo, quel que soit votre niveau ou votre handicap c'est vous qui choisissez le jour, le lieu où vous participez et la distance que vous parcourez.

Trois challenges possibles :

- Classique : de 0 à 20 km
- Ultra : Plus de 20 km
- Solidaire : je ne cours pas, mais je donne quand même

Le Run & Trail APF France handicap est aussi ouvert aux équipes de joelette.

L'ensemble du montant des inscriptions sera reversé aux délégations locales APF France handicap .

En courant ou en marchant, au bord de l'eau, en montagne ou encore en ville, venez gonflez les rangs de cette course unique. L'an passé plus de 15000 kms ont été parcourus par les 3715 inscrits. Voici le record à battre pour cette édition 2022.

Alors mobilisons-nous ensemble pour l'association et nos projets locaux.

Pour s'inscrire : https://www.runandtrail-apf-francehandicap.org/inscriptions/

AGENDA

Cet agenda peut être sujet à modification.
Les sorties présentées dans chaque département sont bien sûr ouvertes aux adhérents des 3 départements. N'hésitez pas à vous inscrire !

GARD

83 Rue André le Nôtre—Actipolis Bat A5 —30000 NIMES
Tél. : 04 66 29 27 07 - dd.30@apf.asso.fr
POUR LES ACTIVITÉS EN DELEGATION, MERCI DE CONSULTER LE PLANNING ANNEXE

HERAULT

1620 Rue de Saint Priest—34090 MONTPELLIER
Tél. : 04 67 10 03 25 - dd.34@apf.asso.fr

LOZÈRE

Immeuble Le Mazel, 35 rue du Collège, 48000 Mende - dd.48@apf.asso.fr tél : 04 66 65 06 13

MAI

LUNDI 02 —SENSIBILISATION ACM LA PLACETTE — NÎMES
MARDI 03—REUNION GROUPE RELAIS BASSIN DE THAU — ANNULEE
MERCREDI 04 ET 18—ATELIER CUISINE — DELEGATION DE L'HÉRAULT
JEUDI 05—SORTIE BAMBOUSERAIE ANDUZE
JEUDI 12 —REUNION EVALUATION PROJET ASSOCIATIF — DELEGATION DU GARD
VENDREDI 13 —REUNION EVALUATION PROJET ASSOCIATIF — DELEGATION DE L'HERAULT
VENDREDI 13 ET SAMEDI 14— SENSIBILISATION SCOLAIRE ET GRAND PUBLIC —GRABELS
MARDI 17— LE BUS — FRONTIGNAN
MARDI 17— GROUPE RELAIS ALES — MAIRIE D'ALES
MARDI 17—CAPFD 48—DELEGATION DE LA LOZERE
VENDREDI 20 — CAPFD 34 — DELEGATION DE L'HERAULT
SAMEDI 21 —JOURNEE DU HANDICAP — NÏMES
MARDI 31—SORTIE PENICHE

JUILLET/AOUT

LES ACTIVITÉS EN DELEGATION SONT EN PAUSE
MARDI 19/07—BUS FRONTIGNAN

JUIN

MARDI 07—REUNION GROUPE RELAIS BASSIN DE THAU — FRONTIGNAN
JEUDI 09—CAPFD 30—DELEGATION DU GARD
MARDI 14—CAPFD 48 -DELEGATION DE LA LOZERE
MARDI 16— LE BUS — FRONTIGNAN
SAMEDI 18 — FETE DES ADHERENTS — UDAF DE NÏMES
LUNDI 20 ET MARDI 21 — CHALLENGE INNOV'HANDICAP DE 24H — ECOLE INGÉNIEUR.E.S EPF À MONTPELLIER
MARDI 21— GROUPE RELAIS ALES — MAIRIE D'ALES

SEPTEMBRE

DEBUT SEPTEMBRE—FOIRE DES ASSOCIATIONS— ALES, MONTPELLIER, SÈTE, FRONTIGNAN, BALARUC LES BAINS, CLERMONT L'HERAULT, LODÈVE, BAILLARGUES, TEYRAN, MENDE, FLORAC
MARDI 06—REUNION GROUPE RELAIS BASSIN DE THAU — FRONTIGNAN
MARDI 20— LE BUS — FRONTIGNAN